



SPORT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour mieux accompagner la reconversion des sportifs de haut-niveau et les jeunes qui ne pourront pas atteindre ce statut

OPCALIA LANCE UNE ÉTUDE NATIONALE SUR LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR DU SPORT

Paris, le 7 février 2013 – Opcalia lance une étude nationale d’observation sur la reconversion professionnelle dans le secteur du sport afin de mieux accompagner la reconversion des sportifs de haut-niveau et les jeunes qui ne pourront pas atteindre ce statut. Les résultats de cet observatoire mis en place aujourd’hui seront restitués en novembre 2013.

Cette étude a pour objectif de dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif sur la reconversion dans le monde du sport. Elle permettra d’évaluer quantitativement les passerelles professionnelles pour les sportifs de haut-niveau et les professionnels. Sur un plan plus qualitatif, des interviews de sportifs et de responsables de fédérations et de clubs sportifs permettront également d’évaluer les difficultés rencontrées, mais aussi de faire le point sur les dispositifs déjà mis en place. En outre, l’étude permettra de comparer les pratiques existantes en France et en Europe. L’animation de cet observatoire sera assuré par des comités de pilotage régionaux mis en place par Opcalia en Midi-Pyrénées / Languedoc Roussillon, Bretagne / Pays de Loire, Rhône-Alpes et Ile-de-France.

Opcalia collabore avec toutes les structures sportives, entreprises ou associatives quelle que soit leur taille. OPCA des clubs professionnels, Opcalia compte parmi ses adhérents : les clubs de football de Montpellier, Rennes, Nantes, Sochaux, Marseille, Caen, Lorient, Laval... ; les clubs de rugby de Toulouse, Montpellier, Bayonne... une vingtaine d’associations Profession Sports & Loisirs, des groupements d’employeurs (GE) et de nombreuses associations sportives territoriales.

Opcalia est partenaire de la Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs. Parmi les nouvelles fédérations adhérentes à Opcalia, on notera la Fédération française de moto, la Fédération internationale automobile et la Fédération française de squash.

En 2010, le secteur du sport représentait, selon Pôle emploi, 30 000 établissements pour 120 000 emplois en métropole et dans les DOM. Il regroupe des salariés du sport amateur et du sport professionnel couvrant un large spectre d'activités : gestion d'installations sportives ; clubs de sports et centres de culture physique ; activités récréatives et de loisirs tels que parcs d'attraction ; enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs....

En dehors de son aspect économique, le secteur sportif revêt un aspect social important car les fédérations agréées dénombraient 17,4 millions de licenciés en 2010. Le secteur du sport est organisé par fédérations sportives regroupant des fédérations très médiatiques gérant des fonds importants (football, rugby) et des Fédérations moins médiatisées (Fédération de badminton).

Placé sous la tutelle du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, le sport de haut-niveau, distinct du sport professionnel, représentait 15 027 licenciés en 2011.

Commentant cette annonce, **Yves Hinnekint, Directeur Général d'Opcalia**, déclare : « très peu de sportifs peuvent vivre des gains revenus de leur carrière sportive lorsque celle-ci est terminée. On estime qu'au maximum 150 footballeurs professionnels sur les 2000 en activité seront en mesure de vivre de leurs revenus au terme de cette carrière. Alors que toutes les fédérations et les clubs professionnels sont confrontés à la reconversion des sportifs de haut-niveau, mais aussi des jeunes qui espèrent le devenir, Opcalia souhaite accompagner efficacement les acteurs formation et RH de ce secteur avec des préconisations adaptées aux sportifs pratiquant un sport individuel ou collectif. »

A propos d'Opcalia (www.opcalia.com)

Opcalia est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) – interbranches, interprofessionnel et interrégional - au titre de la formation professionnelle. Il finance la formation des salariés via différentes mesures : Plan formation ; Contrats et périodes de professionnalisation ; DIF, bilans de compétences, VAE.

- Définition et mise en œuvre de projets de formation ;

-Ingénierie financière : articulation des différentes mesures de formation, cofinancements publics...;

- Simplification administrative et financière ;

- Service d'informations juridiques sur la formation ;

- Mise à disposition d'outils d'information, d'aide à la décision...

Opcalia, c'est aujourd'hui un acteur national de premier plan, un levier d'action de 650 millions d'euros en ressources propres, 90 millions d'euros de cofinancements, 29 branches et 110 000 entreprises adhérentes.

CONTACT PRESSE :

Jean-Paul AMARY : 01 43 61 23 38 / 06 07 30 73 79 / E-mail : jean-paul@amary.com